**Transcription du mois de décembre 2024 (AncDK50)**

**Feuillet 1**

[acte de 1697, contrat de vente d’un navire, numéro 1462, gros1 seel2]

1. A tous ceux quy ces presentes
2. lettres verront maystre Michel
3. Sachmoorter excercant la charge de
4. greffier du gros1 et seel2 des contracts
5. quy se font par devant nottaires et
6. hommes de fiefs au departement de
7. Dunckerque, salut. Scavoir faisons
8. que par devant maistres Louis Langhetee
9. et Jean Francois Fredrix, notaires royaux
10. hereditaires de la residence de Dunckerque
11. fust present en sa persoone Jean Van
12. Alsen, bourgois de cette ville, lequel
13. a declaré d’avoir vendu, ceddé, quitté
14. et transporté ainsy qu’il a desia3 fait
15. cy devant soubs seing privé le
16. dixhuitième novembre dernier, a promis
17. et promet de garrantir fournir et

**Feuillet 2**

1. et faire valoir, francq et liber, de
2. touttes debtes, charges, bodemeries4 et
3. autres empeschements generallement
4. quelconques, à et au proffit du Sieur
5. Nicolas L’hostellier, Sieur de Lénandier
6. marchand à Saint Malo, les Sieurs Maurel
7. pere et fils marchands en cette ville
8. au presens et acceptans en son nom
9. en concequence de ses ordres une
10. navire flibotte5 nommé La Tulippe
11. du port de cens vinct thonnaux
12. ou environ, presentement amaré en
13. ce port avecq tous ses agreez6 et
14. apparaux7, d’ancres, cabels8 , voiles
15. et autres manoeuvres, bien garnis
16. et esquipé de touttes choses, en
17. l'estat qu’il est presentement, et

**Feuillet 3**

1. dont lesdits Sieurs Maurel ont recognu
2. et confessé d’en avoir pris la possession
3. dont ils ce tiennent content. La presente
4. vente, cession et transport s’estant
5. ainsy fait pour et moyennant denier
6. à Dieu dix sols, et pour prix et achapt
7. principal la somme de six mille livres
8. tournois9, laquelle somme de six
9. mille livres ledit Van Alsen a
10. recognu et confessé d’avoir eu et
11. receu desdits Sieurs Maurel à son
12. contentement tant en argent
13. contant que dans des bonnes
14. lettres de changes deuement
15. acceptes, dont il ce contente
16. et leur en passant acquit et
17. decharge vallable promettant,

**Feuillet 4**

1. obligeant, renoncant, et cetera ... fait [sic]
2. passé audit Dunckerque ce vinctieme
3. decembre mil six cent quattre
4. vingt dix sept, nous, à la relation
5. desdits nottaires, les avions signez
6. et scellés du seel ordinaire du
7. conseil provincial d’Artois ce
8. vingt troisiesme decembre mil six
9. cent quattre vingt dix sept.
10. Signature : Michel Sachmoorter

***Pour en savoir plus***

**1 Greffier du gros :** cet officier était chargé dans le ressort du Conseil d’Artois de garder les minutes (actes passés devant un notaire qui en garantit l’authenticité) et d’en délivrer les « grosses » (copie d’un acte notarié à formule exécutoire) aux parties

**2 Seel :** sceau

**3 Desia :** déjà

**4 Bodemerie (ou bomerie ou bodmerie) :** il s’agit d’un contrat de prêt signé sur la quille d’un navire, permettant d’hypothéquer ce dernier et sa marchandise. Et comme la quille d'un vaisseau s'appelle *bodem* en Hollandais, on a nommé ce prêt *bodemerie* ou *bodmerie*.

**5 Flibotte :** petit navire d’une capacité d’environ 100 *thonnaux* (tonneaux)

**6 Agreez (ou agrès) :** ensemble de tout ce qui concerne la mâture et particulièrement les cordages, et par extension le matériel de manœuvre et d’arrimage

**7 Apparaux :** machines et appareils nécessaires aux manœuvres et aux opérations de manutention qui se font sur les navires

**8 Cabels :** câbles, filins

**9****6000 livres tournois** **:** l'équivalence des unités monétaires entre le XVIIème et le XXIème siècle soulève de délicates questions de méthode, la nature des biens produits et leur coût de fabrication n'ayant pratiquement plus aucun rapport, en raison du progrès technique et des modes de production de certains produits. Très grossièrement, et pour fixer un ordre de grandeur, on peut considérer qu'une livre tournois de 1684 équivaudrait à 15 € de 2002 (source : Wikipédia) - soit ici, 6000 x 15 = 90 000 euros environ